

L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ ●

LE GUIDE POUR DÉCODER
LES FINANCES PUBLIQUES
GENEVOISES ET DÉFENDRE
NOS SERVICES PUBLICS

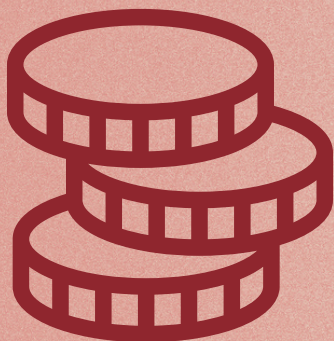




TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Aperçu	6
Budget et comptes publics	7
Compte de fonctionnement et compte d'investissement	8
Le bilan	9
Les liquidités	9
Les emprunts	10
La dette	10
Les déficits publics	11
Les impôts	11
Evolution temporelle	12
Conclusion	14
Lexique	18
Sources	19

INTRODUCTION

On assiste depuis plus de 25 ans à un inquiétant transfert de richesses des caisses de l'État aux poches des plus fortunés : à mesure que les baisses d'impôts s'accumulent, 2 milliards de francs par an ne sont pas redistribués et ne sont pas investis dans l'éducation, la santé, la cohésion sociale ou la bifurcation écologique. Dans le même temps, le gouvernement et le parlement cherchent sans cesse de nouveaux moyens d'économiser sur le dos de la population et des salarié·e·x·s : baisse de l'aide sociale, suspension des annuités, baisses d'investissements pour le plan climat...

L'austérité annoncée ne résulte pas d'un hasard, mais de choix politiques. Il n'y a donc pas de fatalité : les décisions budgétaires résultent de rapports de force. **C'est à nous de les faire basculer en notre faveur.**

Cette brochure est un outil à disposition des employé·e·x·s de la fonction publique, des militant·e·x·s et de toute la population genevoise. Nous souhaitons fournir des explications, des chiffres et des statistiques afin de permettre au plus grand nombre de contrer le discours austéritaire porté par le Conseil d'État, le Grand Conseil, les milieux patronaux ainsi que les médias concernant les finances publiques.

Elle vise tout d'abord à expliciter les concepts clés autour des finances publiques, qui apparaissent souvent comme obscurs et abstraits pour une grande partie de la population. Elle cherche par ailleurs à démontrer les résultats désastreux de la politique fiscale menée depuis des décennies à Genève. Notre objectif est de permettre au plus grand nombre de saisir ces éléments-clés des finances publiques genevoises, et ainsi nous donner les armes pour faire advenir une alternative qui soit réellement dans l'intérêt de tou·x·te·s plutôt qu'en faveur des riches et au détriment des autres.

Nous espérons que cette brochure d'analyse puisse être un moyen de mener la bataille contre l'austérité et de la gagner. Une deuxième partie présentera, à l'automne, des contre-propositions claires et chiffrées aux coupes annoncées par le Conseil d'État.

APERÇU



Le financement de l'État (Confédération, cantons, communes) est lié aux décisions politiques prises à ces trois niveaux. Qu'il s'agisse de décisions passées ou présentes, **les choix budgétaires ne sont pas neutres ou simplement techniques**. Ils reflètent des orientations et des priorités données en termes de dépenses et de modes de financement.



Les dépenses des collectivités publiques jouent un rôle dans l'évolution de la situation économique du pays ou d'un canton. En Suisse, **l'État dépense peu** en comparaison internationale. En 2023, nos dépenses publiques représentaient environ un tiers (33,2 %) du PIB, donc de la richesse du pays. **Ce taux classait la Suisse avant-dernier des pays de l'OCDE**. C'est beaucoup moins que la moyenne européenne, qui s'élève à près de la moitié (48,8 %).

Les dépenses de l'État sous forme de salaires, de subventions aux individus ou aux collectivités, de dépenses de biens et services, d'investissements sont autant de dépenses qui contribuent à la réalisation du **PIB**.

Les recettes de l'État sous forme de taxes ou d'impôt direct constituent des prélèvements sur la richesse produite et, pour les impôts directs, une certaine forme de redistribution grâce à la progressivité de l'impôt.

Les choix budgétaires sont le résultat d'un rapport de force entre des intérêts opposés : la lutte des classes. D'un côté, la majorité de la population a besoin de services publics forts. De l'autre, les grands investisseurs et les plus riches poussent pour payer moins d'impôts et pour que l'État dépense surtout dans ce qui les favorise.



BUDGET ET COMPTES PUBLICS



Un **budget** (présenté à l'automne) est un ensemble de prévisions de dépenses et de recettes. Pour le préparer, on se base sur ce qui a réellement été dépensé par l'État l'année précédente.



Une grande partie du budget est déjà déterminée d'avance. L'État a l'obligation légale de financer certaines prestations et doit payer les salaires des employés qui les assurent (comme les enseignant-e-x-s ou le personnel soignant). **Une baisse de ces dépenses ne peut donc pas intervenir sans modifications de lois, qui doivent être votées par le Grand Conseil ou par le peuple.**

À l'inverse, l'État dispose d'une certaine liberté pour d'autres dépenses.

- Il peut par exemple décider **d'augmenter ou de réduire des subventions** selon ses priorités ;
- Il peut aussi **agir sur la masse salariale**, par exemple en réduisant/augmentant le nombre de postes du secteur public, ou en gelant l'indexation des salaires sur l'inflation et/ou la progression salariale.

Les recettes du Canton proviennent surtout des impôts des particuliers (personnes physiques) et des entreprises (personnes morales). Comme elles dépendent de l'économie, les prévisions comportent trois types d'aléas :

- **Les aléas économiques** : une crise ou une croissance imprévue modifie les revenus ou dépenses de l'État ;
- **Les retards techniques** : des travaux prévus (investissements) qui ne démarrent pas à temps ;
- **Les choix politiques** : un gouvernement peut volontairement sous-estimer les recettes pour justifier des économies, ou surestimer les gains pour présenter un budget à l'équilibre.

Les **comptes de l'État** (présentés en mars) ne sont pas une simple addition de recettes et de dépenses. **Il existe des marges de manœuvre pour ajuster le résultat final.** Par exemple, l'État peut mettre plus ou moins d'argent de côté en prévision des impôts qu'il n'est pas sûr de recouvrir (les arriérés).



Il y a eu une crise des finances publiques cantonale entre 1993 et 1997. A ce moment, on a aussi vu le Canton suspendre ses amortissements (le remboursement de ses investissements) pour réduire artificiellement le déficit et présenter une situation moins grave qu'elle ne l'était en réalité.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT ET COMPTE D'INVESTISSEMENT



Il faut distinguer deux types de dépenses :

- Les **dépenses de fonctionnement** concernent toutes les dépenses courantes et généralement récurrentes ;
- Les **dépenses d'investissement** portent sur l'achat ou la réalisation de biens dont la durée de vie s'étale sur une plus longue durée et peuvent être amortis dans le temps.

Pour ne pas plomber le budget d'une seule année, **l'État « étale » le coût des investissements.** Par exemple, la construction d'une école est payée sur plusieurs décennies, alors que l'achat d'ordinateurs l'est sur quelques années. Chaque année, le budget courant ne supporte donc qu'une petite part de l'amortissement de cet achat. Les entreprises voient d'un bon œil les dépenses d'investissement de l'État car cela leur procure du chiffre d'affaires et des profits.

En 2024, les dépenses d'investissements du canton de Genève se sont élevées à **660 millions.**



LE BILAN

Le bilan d'une collectivité publique reflète son état de fortune au 31 décembre.

Ce n'est pas parce qu'une collectivité publique enregistre un déficit une ou plusieurs années de suite qu'elle se trouve en faillite. C'est comme pour une famille : il peut y avoir une année difficile financièrement, mais la famille possède une maison et des économies. En effet, l'État détient toute une série de biens qui constituent sa fortune: bâtiments, titres, placements, participations, qui se trouvent à l'actif du bilan ; le passif est notamment constitué des emprunts à rembourser.

Une fois toutes les dettes déduites, Genève disposait fin 2024 d'une fortune nette (intégrant les institutions de droit public) de **8,558 milliards de francs.**

LES LIQUIDITÉS



Les liquidités, c'est l'argent disponible tout de suite dans le "portefeuille" de l'État pour payer les paiements nécessaires au fonctionnement de l'État.

En début d'année, ce portefeuille est bien rempli grâce aux impôts que les citoyen-ne-s paient d'avance, puis tend à se réduire en cours d'année au gré des dépenses. Parfois, l'État se retrouve à court de liquidités, même s'il est riche par ailleurs. En effet, une partie des liquidités abondantes de début d'année a pu être placée et n'est pas immédiatement disponible. Il va alors recourir à un emprunt, souvent à court terme, pour répondre à ses obligations.

En résumé, **le niveau de liquidités ne dit rien de la santé financière globale du Canton,** car une fortune importante peut s'accompagner d'un faible niveau de liquidités.

LES EMPRUNTS



Pour financer ses projets, le Canton emprunte de l'argent, un peu comme un particulier qui prend un crédit. Les banques apprécient particulièrement de prêter à l'État car c'est un client très sûr : elles savent qu'elles seront remboursées.

Depuis de nombreuses années, les taux d'emprunts des collectivités publiques sont bas en raison d'une abondance de capitaux et d'une faible inflation. **En 2024, le taux d'intérêt moyen de la dette du Canton n'était que de 1,02 %.** À noter qu'emprunter sur une courte durée (quelques mois) coûte généralement moins cher que sur une longue durée (plusieurs années).



LA DETTE

La dette publique varie selon les collectivités publiques. **La dette de l'État ne vient pas seulement des éventuels déficits , mais surtout des projets d'avenir.**



C'est comme pour un propriétaire : quand il constitue une hypothèque pour acheter sa maison, il s'endette, mais il devient aussi plus riche d'un bien immobilier. De la même manière, quand le Canton emprunte pour construire une école ou un hôpital, il s'endette pour créer un patrimoine qui servira à tout le monde pendant des décennies.

Il faut distinguer **la dette brute** c'est-à-dire l'ensemble des dettes contractées par la collectivité publique, de **la dette nette**, à savoir ce qu'il reste à payer une fois qu'on déduit la fortune du Canton.

En comparaison internationale, la situation de la Suisse est excellente : nos dettes représentent **39,2 % du PIB, contre 110 % en moyenne dans les pays de l'OCDE.**

Au niveau du canton de Genève, la dette brute était de 10,4 milliards à fin 2024 et représentait le 16,1 % du PIB cantonal, ce qui n'a rien d'inquiétant. Les **intérêts** de cette dette (107 millions en 2024) ne représentent que 1 % des dépenses totales du Canton.



LES DÉFICITS PUBLICS

Contrairement à une entreprise, un État ne peut en principe pas faire faillite. Son rôle est de protéger la population : en cas de crise, il est normal que les recettes fiscales baissent et que les dépenses augmentent pour aider ceux qui en ont besoin. Cela engendre alors des déficits.

Si l'Etat réduit ses aides en cas de crise (baisse des prestations, des salaires et des investissements), il aggrave la crise économique au lieu de favoriser la reprise. **Ceux qui veulent baisser les prestations de l'Etat au moment d'une crise en disant vouloir empêcher les déficits et l'augmentation de la dette cherchent en fait à réduire son rôle.** Cela se vérifie par le fait que ce sont les mêmes milieux qui mettent en œuvre des baisses d'impôts et qui détériorent les comptes publics.



La preuve ? Genève a su absorber les chocs : malgré la perte colossale liée à la faillite de la Banque Cantonale en 2000, le canton affiche **un bénéfice cumulé (boni moins déficits) de 1,8 milliard** sur les 25 dernières années.

LES IMPÔTS



Les impôts constituent l'essentiel des recettes des collectivités publiques.

Il y en a deux types :

- **Les impôts directs** : sur le revenu et la fortune pour les personnes physiques ; sur le bénéfice et le capital pour les entreprises. Ils sont prélevés principalement par les cantons, sont (en principe) progressifs et tiennent compte du niveau de revenu et de fortune.
- **Les impôts indirects** : TVA et taxes diverses. Ils sont réservés à la Confédération et sont basés sur un taux fixe quel que soit le niveau de revenu ou de fortune.

Les recettes du canton de Genève en 2024 :

- Recettes totales : **10,755 milliards CHF**
- Part des impôts : 86 % (9,268 milliards)

Détail de la provenance des impôts :

- Habitant·e·x·s (personnes physiques) : **5,46 milliards**
 - sur le revenu : 4,2 milliards
 - sur la fortune : 1,2 milliard
- Entreprises (personnes morales) : **2,1 milliards**
 - Bénéfice : 1,9 milliard
 - Capital : 183 millions
- Autres impôts (immobilier, successions, auto...) : **1,7 milliard**



ÉVOLUTION TEMPORELLE

En regardant l'histoire de Genève, on voit deux périodes claires. Les années 1990 ont été marquées par la crise économique et le sauvetage coûteux de la Banque Cantonale en 2000. **Mais depuis 2006, le canton a toujours été bénéficiaire (sauf en 2012, 2015 et 2020).**

Depuis 1998, une nouvelle tendance s'est installée : **la droite a mis en œuvre plusieurs baisses d'impôts pour les plus riches.** Ces décisions pèsent sur les recettes que le canton pourrait utiliser pour ses services publics.

Baisses d'impôt à Genève depuis 1998 et pertes fiscales estimées

Année	Mesure fiscale	Perte fiscale estimée au moment du vote
1998	Réforme de l'imposition des personnes morales : passage à un taux fixe de 10 % + baisse de l'impôt sur le capital	Non chiffrée
1999	Initiative 111 : baisse de 12 % de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	261 mio CHF/an
2000	Suppression du droit des pauvres sur les spectacles	20 mio CHF/an
2004	Suppression des droits de succession en ligne directe	65 mio CHF/an
2007	Suppression temporaire des centimes additionnels cantonaux sur le capital des nouvelles entreprises	Indéterminée
2009	Réforme fiscale : barème par tranches, splitting, bouclier fiscal, déductions sociales	411 mio CHF/an
2011	Suppression du droit des pauvres sur les jeux de loterie	15 mio CHF/an
2019	Baisse de l'impôt sur les entreprises	400 mio CHF/an
2022	Réévaluation fiscale des immeubles + baisse de l'impôt sur la fortune	102 mio CHF/an
2024	Baisse de l'impôt sur la fortune pour les gros actionnaires	30 mio CHF/an
2024	Baisse de l'impôt sur le revenu	434 mio CHF/an

Total des pertes fiscales estimées **au moment du vote** (hors mesures non chiffrées ou indéterminées) :

1,738 milliard CHF par an.



Au total, en prenant en compte l'évolution de la situation économique à Genève, ces baisses d'impôts privent le canton d'environ **2 milliards de francs chaque année.**

Les déficits d'aujourd'hui ne sont pas un accident, mais le résultat d'un **choix politique délibéré de la droite.**

En réduisant ainsi les recettes, l'objectif est de forcer l'État à réduire ses dépenses. **Pourtant, cet argent manque cruellement là où les besoins augmentent : dans nos hôpitaux, nos écoles et pour le soutien aux personnes précaires.**

CONCLUSION

Au terme de cette brochure, on constate clairement que l'austérité appliquée depuis plusieurs années aux services de l'État et au secteur subventionné n'est pas une fatalité économique ou sociale. **Il s'agit d'une politique délibérément orchestrée par les milieux de la finance et de l'économie, représentés au Grand Conseil par les partis de droite et d'extrême droite qui y sont aujourd'hui en large majorité.**

Depuis plus de 25 ans, les politiques d'abord qualifiées de rigueur budgétaire, puis explicitement d'austérité indispensable, se succèdent. Leurs effets se cumulent et affectent gravement le fonctionnement des services de l'État, au sens large : canton, communes et secteur subventionné. Des prestations sont diminuées, parfois supprimées, tandis que les effectifs nécessaires ne sont plus attribués. Immanquablement, la quantité et la qualité des prestations s'en ressentent. Le service public est mis à mal.

Une partie de la population qui dépend de ces prestations est en souffrance ; une autre, fâchée par leur dégradation, dirige sa colère contre les agent·e·x·s du service public, alors même que ces dernier·e·x·s subissent doublement les politiques d'austérité, dans leur travail comme dans leur vie quotidienne.

Mais ces politiques poursuivent aussi d'autres objectifs : transferts de compétences et privatisations. Elles visent à redéfinir le rôle de l'État à la baisse et à permettre à certains pans de l'économie de récupérer des tâches publiques lucratives. A ce titre, on s'interroge à Genève sur le rôle croissant que joue une certaine grande fondation privée qui ne cesse de financer de manière particulièrement conséquente des projets « publics ».

Deux milliards de recettes fiscales ont été supprimés chaque année par les révisions fiscales successives. Notre canton n'a donc pas un problème de charges, mais bien un problème de recettes. Ces baisses d'impôts ont principalement bénéficié aux gros revenus et aux grandes fortunes, contribuant à « déshabiller l'État pour mieux habiller les plus riches ».

Ces recettes ont manqué au financement des prestations à la population, au service public. La majorité du Grand Conseil, qui était à la manœuvre, n'a cessé de vanter les mérites des économies qu'elle a imposées. **Cependant, aujourd'hui, il est temps de faire le bilan de ces politiques d'austérité.**

En fin de compte, les coupes budgétaires imposées aux services publics et aux associations ne sont pas une saine gestion, mais un calcul à courte vue. En laissant les infrastructures se dégrader et les prestations se précariser, les partisan·e·s de l'austérité ne font que déplacer le problème. Les coûts pour réparer ces dégâts à l'avenir seront bien plus élevés que les économies réalisées aujourd'hui.

Preuve en est le récent rapport du Groupe de travail mandaté par le Conseil d'État, intitulé « Mesures d'économies 2027 - 2029 », **qui propose déjà 533 millions d'économies et annonce 300 millions supplémentaires à venir**, dans des secteurs public et subventionné déjà fortement fragilisés et mis en difficulté pour assurer ses missions.

Ce rapport avance des propositions particulièrement agressives dans le domaine de la santé, des aides sociales, de la formation, des prestations pour les jeunes, pour les personnes âgées, de la mobilité... Il part du principe qu'à Genève, les prestations sont plus élevées que dans la plupart des autres cantons et doivent donc y être alignées, mais oublie que le coût de la vie y est aussi beaucoup plus cher.

En s'attaquant directement aux catégories les plus modestes, ce budget menace notre cohésion sociale. Un front unitaire de résistance préparera une réponse détaillée à ces propositions. Ce que nous vivons aujourd'hui est un tournant : la droite et l'extrême droite accélèrent leur stratégie pour affaiblir les services publics, limiter les moyens de l'État et réduire son champ d'action au détriment de la population.

Face à la violence et à l'inconséquence de la politique mise en œuvre actuellement, l'exaspération est à son comble, la mobilisation est à l'ordre du jour !

LEXIQUE

PIB

Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de la richesse produite (tous les biens et services) produits dans un pays sur une année.

OCDE

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) est une organisation internationale qui regroupe 38 pays du Nord global

Grand Conseil et Conseil d'État

Le Grand Conseil (100 membres) est le parlement du canton de Genève. Il peut proposer et voter des lois. Le Conseil d'État (gouvernement) est composé de 7 membres. Il doit appliquer les lois votées au Grand Conseil et peut aussi proposer de nouveaux projets de loi.

Amortissement

L'amortissement d'une dette correspond au remboursement progressif de la somme empruntée.

Collectivité publique

Une collectivité publique suisse est une entité dotée de l'autonomie et de compétences souveraines. En Suisse, les trois types de collectivités sont la Confédération, les cantons et les communes.

Institutions de droit public

Une institution de droit public est une entité créée par l'État pour accomplir une mission d'intérêt général. Elles sont autonomes dans leur gestion mais contrôlées financièrement et stratégiquement par l'État. À Genève, on trouve par exemple les TPG, l'Hospice général, les HUG, l'aéroport...

SOURCES

Les comptes de l'État sont présentés chaque année au mois de mars. Ils sont accessibles sur **<https://www.ge.ch/document/comptes-etat-2025>**

Les rapports, débats et votes sur différents projets de lois peuvent être cherchés sur le site du Grand Conseil : **<https://ge.ch/grandconseil/m/index>**

